



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

*Membre de
l'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP)*

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

Tél. : 01 46 34 21 50

libre.pensee@wanadoo.fr - <https://www.fnlp.fr>

- COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

Avant même que la loi sur le séparatisme soit débattue, le gouvernement viole la loi de 1905 !

L'Article 1^{er} de la loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat stipule : « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.* »

Le libre exercice des cultes est une composante de la liberté de conscience, comme la liberté religieuse n'est qu'une conséquence du respect de la liberté de conscience.

La liberté de conscience fait partie du bloc constitutionnel. « *Initialement conçue comme un principe fondamental reconnu par les lois de la République (décision n° [77-87 DC du 23 novembre 1977](#)), la liberté de conscience est désormais rattachée à **l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789** (voir, en particulier, les décisions n°s [2013-353 QPC du 18 octobre 2013](#) et [2017-695 QPC du 29 mars 2018](#))* ». (Source : **Conseil constitutionnel**).

En interdisant le libre exercice des cultes, le gouvernement viole la liberté de conscience

Les croyants et leurs Cultes sont donc fondés à considérer que c'est une atteinte à une liberté fondamentale garantie par la Constitution, quand le gouvernement interdit les cérémonies religieuses, même si elles respectent les mesures de distanciation liées au confinement. Ils sont donc dans leurs droits en protestant.

Mais le gouvernement ne bafoue pas seulement le libre exercice des cultes par ses atteintes aux libertés démocratiques, il s'en prend aussi à la liberté de conscience qui ne peut exister que par la liberté d'expression et d'affirmation publique. Une conscience ne peut être libre que si elle peut s'exprimer et s'affirmer.

Or, les représentants du gouvernement (les préfets) ont interdit la plupart des rassemblements pacifistes organisés par la **Libre Pensée** autour du 11 novembre. Quand ils ont été rarement autorisés, les conditions drastiques imposées ont vidé littéralement la possibilité d'exprimer quoique ce soit.

Ces rassemblements avaient pour la plupart deux objectifs :

- **exiger la réhabilitation des 639 Fusillés pour l'exemple de 1914-1918**, de ceux qui ont mis en avant leur conscience pour dire *Non* à la barbarie et à la boucherie dans les tranchées.
- **Dénoncer la mise en place du Service National Universel** qui vise à un embrigadement généralisé de la jeunesse pour la faire marcher au pas et saluer le drapeau au mépris de leur liberté de conscience. « *Pour marcher au pas, pas besoin d'un cerveau (donc d'une conscience), une moelle épinière suffit* » (**Albert Einstein**).

A cela s'ajoute aussi les interdictions des manifestations syndicales, sociales, politiques associatives qui bafouent la libre expression des libertés démocratiques les plus élémentaires. C'est bien la liberté de conscience qui est mise sous le boisseau de l'état liberticide d'urgence sanitaire.

« *La liberté, c'est toujours la liberté de celui qui pense autrement* » - **Rosa Luxembourg** .
C'est pourquoi la Libre Pensée défend toutes les libertés pour tous.

Le coq n'aura pas chanté trois fois, que tu m'auras déjà renié

Alors que des centaines de catholiques se rassemblent devant les églises, « dans un communiqué, publié vendredi l'administrateur apostolique du diocèse de Lyon, Mgr **Michel Dubost**, affiche une position légaliste. Il appelle de son côté les catholiques à la « **patience** ». Il demande à « **chacun de respecter** » la décision du Conseil d'État et de « **tout faire pour ne pas être un vecteur** » **du Covid-19**. Ainsi il demande : « **Ne nous rassemblons pas, ni à l'extérieur, ni à l'intérieur des églises et montrons notre capacité à respecter les cadres qui nous sont donnés au nom de la santé publique** ». (Source : Ouest-France)

Et encore : « Comme dimanche dernier, une messe sera célébrée sur **YouTube** par l'évêque de Nantes, **Laurent Percerou**. Lors du précédent rassemblement, ce dernier avait invité les fidèles « à respecter la décision du **Conseil d'Etat** et à patienter ». « Les évêques, plutôt que d'entrer dans une opposition frontale, ont choisi de maintenir le dialogue pour faire évoluer la législation. Ce dialogue a repris ; il sera d'autant plus fécond que les chrétiens se montreront exemplaires », indique-t-il dans [un message](#) diffusé sur Internet. Pourtant, plusieurs rassemblements pour le retour des messes doivent avoir lieu un peu partout en France. » (Source : **20 minutes**)

Bonaparte avait dit au moment du **Concordat de 1801** : « Je ne vois pas dans l'Eglise le mystère de l'incarnation, mais le mystère de l'ordre social. »

Désormais la question est posée :
Quels sont les trente deniers versés pour cette alliance de la Matraque et du Goupillon ?

La question est posée, nous posons la question. Aurons-nous une réponse ?

Paris, le 20 novembre 2020